

- **DIRECTIVE NIS:** Aux armes numériques, citoyens!



La directive NIS: un enjeu de conformité pour les entreprises privées et publiques

Harmonisation

Coopération

Sécurité

Contexte

- Augmentation des attaques (8 Pages, 75 paragraphes)
- Ampleur, fréquence et impacts des incidents de sécurité
- Perte financière
- Préjudice à l'économie de l'UE



Objectifs

- Introduire la **culture de la gestion des risques**
- Adopter une approche globale avec des exigences de sécurité
- **Des FAI aux FSN**: fournisseurs de service numérique: peuvent avoir des mesures de sécurité plus strictes que celles de la directive
- **Des OIV aux OSE**

Harmonisation

- Directive du 6 juillet 2016
- Entrée en vigueur le 19 juillet 2016.
- Adaptée par les membres de l'union dès le 10 mai 2018.



Cabinet LANDREAU

tous droits de propriété intellectuelle réservés @ Cabinet LANDREAU,
2016

Harmonisation

- Avoir un socle commun de procédures de sécurité.
- Mise en conformité au plus tard le 9 mai 2018 et révision biennale.

Quelle Coopération?



Groupe de coopération =

- représentants des Etats membres
- Commission
- ENISA

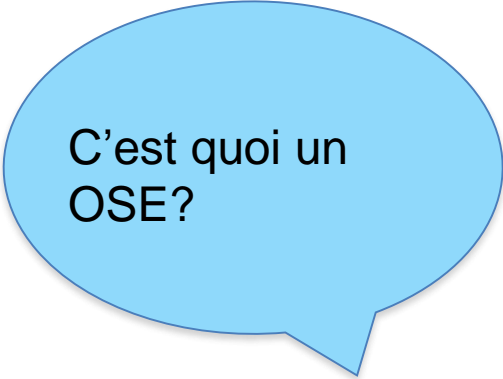
Nouveauté:

Le CSIRT: centre de réponse aux incidents de sécurité (article 1.2)

Point de contact unique dans l'Etat Membre: en France: plusieurs AAI, laquelle?

Suis-je visé par la directive NIS?

- Oui
 - si je suis dans la sécurité des réseaux et des systèmes d'information
 - Si je suis un OSE: opérateurs de services essentiels



C'est quoi un OSE?

OSE: entité privée ou publique **3 critères:**

1. Fournit un **service essentiel** au maintien d'activités sociales et économiques critiques,
2. Ce service est **tributaire des réseaux** et des systèmes d'information
3. Un incident aurait un **effet disruptif** important sur la fourniture dudit service.

OSE: quelles obligations



- Notification d'incident de sécurité
- Liberté sur le contenu de l'incident et la fréquence (en contradiction avec le RGDP)
- Lignes directrices à rédiger par autorités compétentes.

Quelles obligations pour les FSN?

- Qui?
 - Non: Exclusion des MICRO et TPE
 - OUI: Si je suis un FSN: fournisseur de services numériques



C'est quoi un FSN?

FSN:

1. Avoir établissement principal ou siège dans un Etat de l'Union,
2. Fournit un service dans un Etat de l'Union, doit avoir un représentant.

FSN: quelles obligations



- Notification d'incident de sécurité à autorité compétente ou CSIRT **sans retard injustifié**,
- Relations OSE et FSN: notification par OSE si incident critique,
- Action possible contre le FSN si seul représentant.

Les secteurs concernés

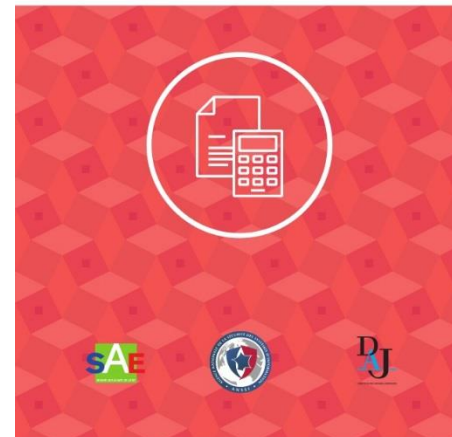
- 7 secteurs :
 - Energie,
 - Transports,
 - Banques,
 - Infrastructure de marchés financiers,
 - Santé,
 - Fourniture et distribution d'eau potable,
 - Infrastructures numériques.



Ne sont pas concernés

Les sociétés qui vendent des produits de sécurité et des prestataires de service de confiance pour les besoins de la sécurité nationale (cf décret 2015-350 du 27 mars 2015)

ACHAT DE PRODUITS DE SÉCURITÉ ET
DE SERVICES DE CONFIANCE QUALIFIÉS
dans le cadre du référentiel général de sécurité



Quelle Sécurité?

- Oui : sécurité étatique
 - Mise en place d'un niveau élevé commun de sécurité
 - Stratégie nationale de chaque Etat membre de l'UE

- i) Objectifs et priorité de la stratégie nationale
- ii) cadre de gouvernance et responsabilité des organismes publics et acteurs privés
- iii) Inventaire des mesures
- iv) Aperçu des programmes de sensibilisation
- v) Aperçu des plans de R&D
- vi) Plan d'évaluation des risques
- vii) Liste des acteurs chargées de la mise en oeuvre de la stratégie nationale

Impact NIS sur les autres textes

Modifications sur:

- Articles L. 1332 et suivants du code de la Défense,
- Articles L. 1332-6-1 du code de la défense sur la protection des installations d'importance vitale,
- Décret 2015-351,
- Arrêtés sectoriels sur l'alimentation, la gestion de l'eau et les produits de santé.

Impact NIS sur les autres textes

Adaptation mineures de:

- OIV → OSE
- LPM → PIV

QUID?

- RGDP?
- Loi République numérique

Action de l'Etat

Action de l'Etat toujours possible:

**Article 346 du traité sur le
fonctionnement de l'UE:**

**Aucune divulgation de
renseignements dont la
divulgation serait contraire aux
intérêts essentiels de la sécurité**

Que faire et comment faire?



Cabinet LANDREAU

Tous droits de propriété intellectuelle réservés @ Cabinet LANDREAU, 2016

Que faire?



Comment faire?



Comment faire?



Comment faire?



My offer: Best Risk Innovation Option: BRIO!



BRIO: la voie du succès!

« To improve is to change; to be perfect is to change often »

« Pour s'améliorer il faut changer, pour être parfait, il faut changer souvent »

Winston CHURCHILL



CABINET LANDREAU
DROIT DANS LE MIL

25 rue du Général Foy
75008 Paris

01 44 69 31 40

06 8659 61 44

Isabelle.landreau.avocat@droitdanslemil.fr

Cabinet LANDREAU

Tous droits de propriété intellectuelle réservés @ Cabinet LANDREAU, 2016